

Bienvenue sur notre foire aux questions !

1) Quelles démarches entreprendre pour que mon enfant suive l'Ecole de tennis (MTA) ?

- Votre enfant est déjà **membre** du club : remplir le formulaire d'inscription sur la page [Ecole de tennis MTA](#)
- Votre enfant n'est **pas membre** du club :
 - 1) inscrire votre enfant comme membre via la page [Tarif et inscription](#). Vous recevrez ensuite les identifiants, ainsi que la facture de cotisation annuelle.
 - 2) remplir le formulaire d'inscription aux cours sur la page [Ecole de tennis MTA](#).

2) Comment savoir si les cours ont lieu selon les conditions météo ?

- Consultez l'information "**Etat des courts**" sur [la page d'accueil](#) de notre site web.

3) Les cours annulés à cause de la météo sont-ils remboursés ?

- En cas de pluie – Si les cours juniors réguliers sont annulés plus de 3 fois (semaines consécutives ou pas) des cours de remplacement sont programmés ou organisés.
- En cas de pluie – Les cours annulés durant les stages ne sont pas facturés.

4) Peut-on annuler une inscription aux cours n'importe quand ?

- Les conditions générales mentionnent que l'inscription à une session de cours est définitive.
- Il n'est pas possible de retirer son inscription en cours de session/saison.
- Aucun rabais n'est accordé aux personnes qui interrompent leur cours lors d'une session ou lors d'un stage.

5) Des cours sont-ils organisés durant l'hiver ?

- Oui, l'hiver, des cours sont organisés sur les terrains couverts de Vidy et de Champittet.